



Paris, le 8 décembre 2016

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2016**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ipsos se tiendra, sur première convocation, le jeudi 29 décembre 2016 à 11h30 au Paris Marriott Rive Gauche – Hotel & Conference Center, 17 Boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris.

Tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander que les documents et informations prévus par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce lui soient envoyés à l'adresse postale indiquée par ses soins, sur demande adressée à la Société Générale\*. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les conditions légales et réglementaires. Les documents préparatoires prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sont disponibles sur le site internet de la Société <https://www.ipsos.com/assemblees-generales>.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et les modalités de participation à cette Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°141 du 23 novembre 2016. Un avis rectificatif à l'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°146 du 5 décembre 2016.

Un avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 148 du 9 décembre 2016. Une Brochure de convocation sera également adressée aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

*\*Société Générale, service des assemblées,  
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.*